

477*. **Clitellas dum portem meas.** — *Pourvu que se rend par dum ou modo; pourvu que... ne... pas se rend par dum ne ou modo ne.* Le verbe qui suit est au *subjonctif*.

Ex. : Que m'importe, *pourvu que je porte mon bât habituel?*
Quid refert mea clitellas dum portem meas? (PHÈDRE, I, 15, 10.)

REMARQUE *. — *Dum* ne signifie pas seulement *pourvu que*. Il a aussi, comme on l'a vu plus haut, les sens suivants :

- 1° *Pendant que, dans le même temps que* (§ 467);
- 2° *Tant que, aussi longtemps que* (§ 467);
- 3° *Jusqu'à ce que* (§ 468).

5. CONJONCTIONS MARQUANT LE **but**.

478*. **Hanc vestem tibi do, ut induas.** — *Pour que, afin que se rend en latin par ut avec le subjonctif.*

Ex. : Je vous donne cet habit, *pour que vous le mettiez,*
hanc vestem tibi do, ut induas.

Pour que... ne... pas se rend par ne avec le subjonctif.

Ex. : Je vous dis ceci, *pour que vous ne l'ignoriez pas,* **hoc tibi dico, ne ignores.**

REMARQUES. — I°. On remarquera les autres tours par lesquels le latin peut rendre l'idée d'une *intention*.

- 1° Le *supin en-um* (§ 237), qui ne peut s'employer, toutefois, que si le verbe principal exprime l'idée d'un *mouvement*;
- 2° *Causa* ou *gratia* avec le *génitif du gérondif* (§ 314, Rem.);
- 3° Le *participe futur* employé tout seul (§ 239, Rem.).

II°. Au lieu de dire : *Athenienses legatos miserunt, ut ii Apollinem consulerent*, on dit volontiers : *Athenienses legatos miserunt, qui Apollinem consulerent* (m. à m. : les Athéniens envoyèrent des députés qui consultassent Apollon).

De même, au lieu de dire : *Athenienses ducem elegerunt, ut ejus ductu bellum gererent*, on dit volontiers : *cujus ductu bellum gererent* (m. à m. : les Athéniens choisirent un général sous la conduite duquel ils firent la guerre).

III°. Devant un *comparatif, ut*, signifiant pour que, peut se remplacer par *quo*.

Ainsi Phèdre dit (I, 20, 3) : *id ut comesse possent facilius, aquam cœpere ebibere, pour pouvoir la manger plus facilement* (la peau de bête enfoncée dans l'eau), les chiens entreprirent de boire toute l'eau. Phèdre aurait pu dire aussi : *id quo comesse possent facilius*.

6. CONJONCTIONS MARQUANT LA **conséquence**.

479*. **Tam sagax est hic homo ut decipi non possit.** — *Que marquant la conséquence se rend par ut (avec le subjonctif).*

Ex. : Cet homme-ci est si sagace qu'il ne peut être trompé,
tam sagax est hic homo ut decipi non possit.

REMARQUES. — I°. Dans un *récit, ut* marquant la *conséquence*, se construit généralement avec l'*imparfait* du subjonctif, même quand le français, au lieu d'employer l'*imparfait*, se sert du *passé indéfini*.

Ex. : Ils furent tellement effrayés que personne n'osa résister, **ita sunt territi ut nemo resistere auderet** (mieux que ausus sit).

D'ailleurs on se rendra compte par la phrase suivante de la différence de sens qu'il y a en latin entre l'*imparfait* et le *parfait* du subjonctif après *ut* marquant la *conséquence*.

Ex. : Il était si peu superstitieux qu'il méprisait les sacrifices, et il craignait si peu la mort qu'il a été tué en combattant pour sa patrie, **erat ita non superstitiosus ut sacrificia contemneret, ita non timidus ad mortem ut sit ob rem publicam interfectus.** (Cic., de Fin., II, 20, 63.)

II°. Après *is*, signifiant *tel* (1), *ut* se remplace souvent par le *relatif* (avec le subjonctif).

Ex. : Il est tel qu'il surpasse tout le monde en mérite, **is est ut omnes virtute superet** ou **is est qui omnes virtute superet.**
 Il est tel que tout le monde l'admire, **is est ut eum omnes admirentur** ou **is est quem omnes admirentur.**

(1) Par une extension illogique de la construction *tantus... ut, si grand... que*, Cornélius Nepos a écrit (Ages., 4, 2) : *tantā modestiā dicto audiens*

III*. De sorte que se dit *ita ut* (avec le subjonctif), mais *ita* peut être sous-entendu.

IV. Quand la conséquence est négative, on se sert de *ut non*, qui signifie de sorte que... ne... pas. Mais si l'on veut marquer que la conséquence résulte d'une intention, on emploie *ita... ut ne* ou *ita ne, m. à m.* en veillant à ce que... ne... pas.

Ex.: On consentit à les laisser entrer à Rome, mais (en veillant à ce qu'on ne leur accordât pas...) à condition qu'on ne leur accorderait pas une audience du Sénat, *ita admissi sunt in urbem, ne tamen iis senatus daretur.* (T.-Live, XXII, 61, 5.)

7. CONJONCTIONS DE COMPARAISON.

480*. Le *que* français marquant la comparaison (1) se rend en latin :

1° Par *quam*, après les comparatifs.

Ex.: Il est plus savant *que* je [ne] suis, moi, *doctior est quam ego sum.*

2° Par *atque* ou *ac*, après *idem* ou *alius*, ainsi qu'après les mots de sens analogue.

Ex.: Il est tout autre *qu'il* [n'] était, *longe alius est atque erat.*

On voit par ces exemples que la négation *ne*, qui suit en français la conjonction *que*, ne se rend pas en latin.

REMARQUES. — I*. Après *tantus*, le *que* français marquant la comparaison se rend par *quantus*; après *talis*, *que* mar-

fuit jussis absentium magistratuum ut si privatus in comitio esset Spartæ, il obéit aux ordres des magistrats absents avec une modestie aussi grande que s'il s'était trouvé simple particulier dans le lieu de réunion des éphores à Sparte. On attendrait régulièrement tantâ modestiâ quantâ... (Voy. plus haut, § 472, Rem. I.)

(1) Il faut se garder de confondre *que* marquant la comparaison avec *que* marquant la conséquence (§ 479).

quant la comparaison se rend par *qualis*; après *tot*, il se rend par *quot*.

Ex.: La concorde est aussi grande *qu'elle* peut l'être, *concordia tanta est quanta esse potest.*

Le fils est tel *que* le père (*tel* père, *tel* fils), *qualis pater, talis filius* (construisez : *filius talis [est] qualis [est] pater*).

Il y a autant d'avis *que* de personnes (autant de personnes, autant d'avis), *quot homines, tot sententiæ* (construisez : *tot sententiæ [sunt] quot [sunt] homines*).

II*. Après *idem*, le *que* marquant la comparaison peut se rendre aussi par le pronom relatif *qui*.

Ex.: Je me sers des mêmes livres *que* toi (*tournez* : dont tu te sers), *iisdem libris utor quibus tu* (sous-ent. : *uteris*).

III. *Plutôt que* de suivi de l'infinitif, *plutôt que* suivi du subjonctif se rendent en latin par *potius quam* avec le subjonctif.

Ex.: Il endure tout *plutôt que* de dénoncer ses complices, *perpessus est omnia potius quam conscios indicaret* (1).

Mais quand *plutôt que* signifie qu'une des deux affirmations énoncées est plus exacte que l'autre, les deux verbes reliés par « *plutôt que* » se mettent *au même mode*, en latin comme en français.

Ex.: Elle souhaitait du mal à son fils *plutôt qu'elle* ne cherchait à lui en faire, *optabat aliquid calamitatis (§ 380) filio potius quam id struebat.*

IV*. *D'autant* suivi d'un comparatif se rend par *eo*, *que* suivi d'un autre comparatif se rend par *quo*. Au lieu de *eo... quo*, l'on peut dire aussi *tanto... quanto*.

Ex.: On reçoit *d'autant* plus d'éloges *qu'on* est plus vertueux (*plus* on est vertueux, *plus* on reçoit d'éloges), *quo quis melior est, eo magis laudatur* (construisez : *eo magis laudatur quis quo melior est*).

On pourrait dire aussi : *quanto quis melior est, tanto magis laudatur.*

(1) Par analogie avec cette construction, on trouve chez César (*B. G.*, VII, 17, 7) : *præstare omnes perferre acerbitates quam non civibus Romanis parentarent* (ils disaient que) « il valait mieux supporter toutes les amertumes que de ne pas apaiser les mânes des citoyens Romains. » La construction régulière demanderait *parentare*. (Cf. Cés., *B. G.*, VII, 10, 2.)

8. REMARQUES SUR LES PROPOSITIONS RELATIVES.

481*. Sunt qui id sciunt . Quæcumque fortuna erat, patiebatur. — Contrairement à ce qui a lieu en français :

1° Le latin emploie le *subjonctif* après les expressions **sunt qui**, il y a (des gens) qui... **reperiuntur qui**, on trouve des gens qui..., **nemo est qui**, il n'y a personne qui...

Ex. : Il y a des gens qui *savent* cela, **sunt qui id sciunt** (*littér.* : il y a des gens qui *sachent* cela).

REMARQUE. — D'après l'analogie de **sunt qui** on construit ordinairement avec le *subjonctif* les expressions **fuit (tempus) cum...**, il fut un temps où, **erit (tempus) cum...**, il viendra un temps où...

2° Le latin emploie l'*indicatif* après **quisquis, quicumque**, et en général après tous les relatifs indéterminés.

Ex. : Qui que vous *soyez*, **quisquis es** ou **quicumque es** (*littér.* : qui que tu es).

Quel que *fût* son sort, il [le] supportait, **quæcumque fortuna erat, patiebatur** (*littér.* : quel qu'*était* son sort...)

Toute cette gloire, quelque grande qu'elle soit (et elle est très grande) est à vous, bien à vous, **totum hoc, quantumcumque est (quod certe maximum est), totum est, inquam, tuum.** (Cic., *pr. Marc.*, 217.)

REMARQUE* — Il a été question plus haut de l'emploi du *subjonctif* dans les propositions relatives qui marquent :

1° Une idée de *cause* (§ 465, *Rem.*);

2° Une idée de *but* (§ 478, *Rem.*, II);

3° Une idée de *conséquence* (§ 479, *Rem.*, II).

9. REMARQUES SUR LE PARTICIPE ET SUR LES PROPOSITIONS PARTICIPIALES

482. Emploi restreint du participe en latin. — Il s'en faut de beaucoup que le latin emploie le participe aussi volontiers que le grec.

En effet, le latin est pauvre en participes. Ainsi, le passif n'a ni participe *présent* ni participe *futur*; l'actif n'a pas non plus de participe futur, du moins dans la prose classique (cf. § 239); enfin, les verbes déponents sont les seuls qui possèdent un *participe passé* à sens *actif* (cf. § 257).

REMARQUE. — Cicéron et César emploient quelquefois le participe passé passif avec la valeur d'un *participe présent*, mais seulement dans la construction appelée *ablatif absolu*.

Ex. : Le cours (du Rhin) se divise en un grand nombre de bras *en formant* beaucoup de grandes îles, **Rhenus in plures diffluit partès, multis ingentibusque insulis effectis.** (Ces., *B. G.*, IV, 10, 4.)

Les écrivains de l'époque impériale (et même déjà T.-Live) emploient souvent et très librement le participe passé avec le sens d'un présent.

483. Participes employés comme adjectifs. — Au contraire de ce qui a lieu en grec, le latin emploie comme *adjectifs* un grand nombre de participes. Les participes devenus adjectifs se reconnaissent : 1° à ce qu'ils ont *des degrés de comparaison* (§ 123, *Rem.*), et 2° à ce qu'ils abandonnent leur construction verbale pour se construire avec le génitif (§ 373).

484. Participes employés comme substantifs. — L'absence d'article empêche le latin de donner à tous les participes la valeur de substantifs; de plus, l'usage, moins libre qu'en grec, défend en

général de mettre au *singulier* les participes pris substantivement.

Ex. : Les Romains tournèrent les enseignes et firent face des deux côtés, de manière que les deux premières lignes pussent tenir tête aux *ennemis déjà vaincus et repoussés*, et que la troisième ligne soutint le choc des *assaillants*, *Romani conversa signa bipartito intulerunt; prima et secunda acies ut victis ac summotis resisteret, tertia, ut venientes sustineret.* (CÉS., B. G., I, 25, 7.)

485. *Angebat virum Sicilia amissa.* — Le participe passé passif remplace très souvent en latin un substantif verbal ou une proposition complétive précédé de *quod*, ce fait que (§ 441).

Les exemples suivants feront comprendre la construction.

Ex. : *La perte de la Sicile et de la Sardaigne (ou : ce fait que la Sicile et la Sardaigne avaient été perdues) serrait le cœur de cet homme, angebat virum Sicilia Sardiniaque amissæ.* (T.-LIV., XXI, 1, 5.)

S'il était vrai que l'intérêt cimentât l'amitié, *le fait que l'intérêt se trouverait avoir changé suffirait à la dissoudre, si utilitas amicitias conglutinet, eadem commutata dissolveret.* (CIC., de Am., 9, 32.)

REMARQUES. — I. On trouve quelquefois aussi, mais rarement, le participe passé passif employé non plus avec un substantif comme dans les exemples ci-dessus, mais *tout seul et au neutre*, avec la valeur d'un *passif impersonnel*.

Ex. : *La décadence qu'il y avait eu pour le reste (mot à mot, ce fait que, pour le reste, il y avait eu décadence) ternit même l'éclat de cette gloire; degeneratum in aliis huic quoque decori officit.* (T.-LIV., I, 53, 1.)

II. On rattache à cet emploi du participe la construction bien connue, *facto, consulto, properato opus est*, on a besoin d'*agir*, de *délibérer*, de se *hâter*. (Cf. NEP., Eum. 9, 1; CÉS., B. G., I, 42, 5.)

486. *Participe remplaçant une proposition subordonnée non complétive.* — En latin, comme en grec (*mais beaucoup moins souvent qu'en grec*), un participe peut remplacer pour le sens une proposition subordonnée non complétive.

Ainsi *proficiscens* ou (à l'ablatif absolu) *eo proficiscente* peut signifier :

lorsqu'il part (partait, partira) (1);

parce qu'il part (partait, etc.);

s'il part (partait, etc.);

quoiqu'il parte (partit, etc.).

De même *profectus* ou (à l'ablatif absolu) *eo profecto* peut signifier :

lorsqu'il est (était, sera) parti;

parce qu'il est (était, etc.) parti;

s'il est (était) parti;

quoiqu'il soit (fût) parti.

487. Pour préciser le sens du participe ainsi employé, on le fait quelquefois précéder de certaines particules *temporelles*, *causales*, *conditionnelles* ou *concessives*. Mais cet usage ne devient fréquent qu'à la fin de l'époque classique et à l'époque impériale.

On remarquera les constructions suivantes :

Ex. : Par ma foi, *si tu ne m'en avais pas averti*, je n'y aurais pas pensé, *non, hercule, mihi nisi admonito venisset in mentem.* (CIC., de Orat., II, 42, 180.)

(1) Le participe marque le rapport de temps qui existe entre la proposition participiale et la proposition principale.

(Ils disent que) *même si l'on éprouve quelque dom-
mage*, on pourra, du moins, sauver l'ensemble de
l'armée en s'emparant de la position qu'on a en vue,
(dicunt) *etsi aliquo accepto detrimento*,
tamen summâ exercitus salvâ locum
quem petant (§ 498) *capi posse*. (Cés., B. C.,
I, 67, 3.)

Dans la pensée que tout était fini, chacun se relâche
de son zèle, *ut re confecta, omnes curam*
et diligentiam remittunt. (Cés., B. C., II,
13, 2.)

488. *Vidi eum ingredientem*. — Les verbes
facio, représenter, *induco*, mettre en scène, *video*, voir,
audio, entendre, se construisent avec un complément
accompagné d'un participe présent de la manière
suivante.

Ex. : Homère représente *Polyphème causant* avec son bélier,
*Polyphemum Homerus cum ariete col-
loquentem facit*. (Cic., *Tusc.*, v, 39, 115.)

(Platon) a mis en scène (Alcibiade) *rappelant* que...,
induxit eum commemorantem... (NEP.,
Alc., 2, 2.)

Je l'ai vu entrer (*m. à m. entrant*), *vidi eum*
ingredientem.

Je l'ai entendu chanter (*m. à m. chantant*), *audivi*
eum canentem.

REMARQUES. — I. Les verbes *video* et *audio* s'emploient aussi
avec l'infinitif accompagné d'un accusatif sujet, mais, dans ce cas,
le sens n'est pas le même.

En effet, *eum vidi ingredi*, signifie j'ai vu qu'il *entrait*; *eum*
audivi canere signifie, j'ai entendu qu'il *chantait*.

II. La construction *vidi eum ingredientem* peut être remplacée
par *vidi eum cum ingrederetur*.

De même Cicéron a dit : *sæpe soleo audire Roscium, cum*
ita dicat... j'entends souvent Roscius s'exprimer ainsi (*alors qu'il s'exprime*
ainsi...) (*de Orat.* I, 28, 129).

III. Les poètes emploient le participe avec une liberté aussi
grande que les Grecs.

Ex. : Il s'aperçut qu'il était tombé au milieu des ennemis, *sensit medios*
delapsus (= ἤσθητο ἐμπεσὼν (1) *in hostes*. (VING., *Æn.*, II,
377.)

L'usage latin demanderait *sensit se delapsum* (esse).

CHAPITRE V

LA CONCORDANCE DES TEMPS — LE STYLE INDIRECT

489*. *Quantum valerent* inter homines litterarū
dixi supra. — On dit, quand le verbe de la propo-
sition principale est au *présent*:

Timeo ne veniat, je crains qu'il ne vienne.

Mais on dirait, si le verbe de la proposition prin-
cipale était à l'*imparfait*:

Timebam ne veniret, je craignais qu'il ne vint.

490. De même on dira, le verbe de la proposition
principale étant au *présent*:

Quæro quis venerit, je demande qui est venu.

Mais on dirait, si le verbe de la proposition princi-
pale était à l'*imparfait*:

Quærebam quis venisset, je demandais qui
était venu, etc.

RÈGLE. — En latin, quand un verbe au *subjonctif*
dépend d'un autre verbe, le subjonctif se met au
présent, si le verbe dont il dépend est au *présent*
ou au *futur*; au contraire, le subjonctif doit être à un
temps du *passé*, si le verbe dont il dépend est à un

(1) Voy. *Grammaire grecque*, § 539.